



Demande de revision de la pension alimentaire

Par **Cam24**, le **02/10/2023** à **10:03**

Bonjour, mon conjoint paye actuellement une pension alimentaire de 130 euros pour ses deux enfants ce qui correspond à 10% de son salaire environ. Son ex épouse trouve que ce n'est pas suffisant. De son côté mon conjoint souhaiterait pouvoir donner plus cependant les trajets lui coûtent extrêmement cher si on prend en compte l'augmentation du carburant et du péage qu'il est obligé de prendre. (1h aller / 1 h retour) les vendredis et dimanche soir. De ce fait il a moins de budget nourriture habillement été éventuellement loisirs. MONSIEUR voudrais pouvoir trouver un autre mode de transport pour ses enfants afin de pouvoir dégager un peu de budget pour donner plus de pension. MADAME quant à elle n'accepte aucun compromis mais demande quand même plus. Mes questions sont les suivantes, MONSIEUR peut il faire une demande de révision de la convention de divorce afin de réexaminer les clauses et proposer de nouvelles solutions ? Si oui combien cela va t il lui coûter et peut il éventuellement bénéficier d'une aide juridictionnelle pour effectuer sa demande?
cordialement

Par **Marck.ESP**, le **02/10/2023** à **10:09**

Bonjour et bienvenue

La seule solution... Faire trancher le litige par le JAF.

<https://www.justice.fr/notice/idtdb001-requ%C3%A4te-juge-affaires-familiales>

Par **Visiteur**, le **02/10/2023** à **10:09**

BONJOUR

L'ex épouse a-t-elle demandé une révision au juge. En tout cas, c'est par le juge aux affaires familiales qu'il faut passer.

Par **Cam24**, le **02/10/2023** à **10:20**

L ex épouse n'a fait aucune demande officielle à aucun juge

Par **Cam24**, le **02/10/2023** à **10:22**

Mon conjoint peut il faire cette demande?

Par **yapasdequoi**, le **02/10/2023** à **16:20**

Bonjour,

Chacun des parents peut saisir le JAF.